

Le 2 février 2015

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 2 février 2015 à 19h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire suppléant, François Reid, et les conseillers : Ron Stewart, Robert Deschamps, Barbara Bellingham, et Agnes Wightman, tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Nicole Blinn, directrice générale est aussi présente.

ABSENCE

*Le conseiller Robert Young

15-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps appuyé par le conseiller Ron Stewart, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Le point 18) Divers, reste ouvert.

15-02-02 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Il est proposé par la conseillère Agnes Wightman, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale, tenue le 7 janvier 2015, soit adopté.

15-02-03 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 12 janvier 2015, soit adopté.

* Le conseiller Robert Young s'est joint à la réunion (19h03).

15-02-04 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉ EN FÉVRIER 2015

Total des salaires : \$ 8 551.35

CHÈQUE FOURNISSEUR NO.

1268	Sylvie Coté	Tech. / documentation	684.10
1269*	Ass. Directeurs municipaux	Renouvellement annuel	735.75
1270*	A.R.C. informatique Inc.	Site web	97.73
1271	Aéro-feu	Trousse de réparation	86.23
1272	Axion		197.01
1273	Bell		402.75
1274	CIBC- visa		131.00

CHÈQUE FOURNISSEUR NO

1276	Dépanneur Stanbridge East		61.06
1277*	Excavation Giroux	Remorquer tracteur	114.98
1278*	Formiciel	Compte de taxe	262.24
1279	Fédération Qc. des Municipalité		41.53
1280*	Graymont	Granulat calcaire	3 494.78
1281	Hydro Québec		1 264.66
1282	Indigo	Biblio	125.04
1283	Librairie moderne	Biblio	9.45
1284	Stéphane Matte		30.00
1285*	Mines Seleine	Safe-T-salt	1 709.07
1286	Pieces auto St.Jean inc.		511.00
1287	Postes Canada	Média poste	161.01
1288	Premier Tech Aqua		1 135.38
1289	Chauffage P. Gosselin inc.		2 791.05
1290	Rainville Automobile	Charrue	29.46
1291*	Rhicard Excavation & Transport	13 voyages abrasifs	971.53
1292	Rona Levesque		243.52
1293	Récupération 2000		4 862.50
1294	Telus		146.12
1295*	Ville de Cowansville	Quote-part 2015	504.17
1296	Sylvie Coté	Tech. / documentation	402.41
1297*	Massey-Vanier Bursary Fund	Don	250.00
1298	Ministre du Revenu Québec	Retenues / cotisations	2 695.74
1299	Ministre du rev. du qc	Das – 2014	154.43
1300	Peter Beaucage	Déneigement / janvier	3 569.39
1301	Sylvie Coté	Tech. / documentation	525.55
1305	Nicole Blinn	Petite caisse	126.57

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

15-02-05

DÉROGATION MINEURE # 15-001,/ LENNIE LAPOINTE- 2-2A RUE DEPOT

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure # 15-001 soumise par M. Lennie Lapointe propriétaire du # 2-2A, rue Depot, afin d'autoriser un garage de 2 étages d'une hauteur de 8,3m alors que le maximum autorisé est 1 étage et demi et 7,5m, de permettre que la hauteur de ce garage soit supérieure à la hauteur de la maison, et d'autoriser des murs extérieurs d'une hauteur de 6m entre le sol et la jonction du toit alors que la hauteur maximale permise est de 3,5m;
- CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment n'a pas été conçu à l'origine pour être utilisé comme garage;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet déposé est peu esthétique et s'intègre mal au milieu avoisinant;
- CONSIDÉRANT QU'** un bâtiment de cette ampleur utilisé à des fins de garage pourrait à long terme occasionner des contraintes sur le voisinage;
- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation pourrait créer un préjudice aux immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal que la demande de dérogation mineure # 15-001 soit refusée;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure compte tenu des éléments cités précédemment.

Refusé

15-02-06 **BOURSE –ÉCOLE MASSEY VANIER**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu que la municipalité décerne une bourse au montant de 250\$ à un(e) étudiant(e) de Stanbridge East en Secondaire V à Massey Vanier.

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE

Le conseil ne souhaite pas contribuer.

15-02-07 **CIBC – MARGE DE CRÉDIT-TEMPORAIRE**

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par le conseiller Ron Stewart, et résolu :

- Que la municipalité de Stanbridge East fasse une demande à la Banque Canadienne Impériale de Commerce d'augmenter notre marge de crédit temporairement, soit du 26 janvier 2015 jusqu'au 30 juin 2015, de 250,000\$ à 500,000\$ sur notre compte courant #2601818 ;
- Que le maire, Greg Vaughan, ou en son absence le pro-maire, François Reid et la directrice générale, Nicole Blinn, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires

15-02-08 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East prévoit la formation de 15 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Young et appuyé par la conseillère Agnes Wightman et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome Missisquoi

15-02-09

PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

15-02-10

RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DU BAR SALON LE VIEUX MOULIN AU RÉSEAU MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Barbara Bellingham, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- Que la municipalité de Stanbridge East ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation et que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.
- Que la municipalité de Stanbridge East mandate Avizo Experts-Conseils inc. pour soumettre les demandes d'autorisation requis au MDDELCC et à la MRC Brome Missisquoi pour le raccordement des eaux usées du Bar Salon Le Vieux Moulin au réseau municipal et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.
- Que la municipalité de Stanbridge East s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

15-02-11

HONORAIRES- CERTIFICAT D'AUTORISATION MDDELCC- RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DU BAR SALON LE VIEUX MOULIN

Il est proposé par la conseillère Agnes Wightman, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu unanimement que la municipalité de Stanbridge East transmet au MDDELCC les honoraires reliés à la demande de raccordement des eaux usées du Bar Salon Le Vieux Moulin aux conditions suivantes;

- Que les propriétaires du « Bar Salon le Vieux Moulin » déposent à l'hôtel de ville un chèque au montant de 1 274 \$ pour couvrir les frais reliés à cette demande;
- Que les propriétaires, par le biais d'une lettre déposée à l'hôtel de ville, s'engagent à payer tous les frais inhérents au raccordement de leur propriété au réseau d'égout municipal notamment, les frais de conception d'ingénierie, de surveillance de chantier, les couts de construction de l'installation, etc.

15-02-12

DELAI MAXIMAL ACCORDÉ/ DEMANDE DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DU BAR SALON LE VIEUX MOULIN

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu unanimement que si les documents demandés dans le cadre de la demande de raccordement des eaux usées du Bar Salon le Vieux Moulin ne sont pas déposés à l'hôtel de ville avant le 2 mars 2015, la municipalité par résolution, à son conseil de mars, obligera les propriétaires à installer une fosse de rétention.

SÉCURITÉ CIVIL – PLAN DE MESURE D'URGENCE

La directrice générale organisera un rencontre avec Renée Couture, conseillère en sécurité civil, concernant la révision du plan d'urgence.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 07.

Nicole Blinn, directrice générale

François Reid, maire suppléant